

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
17 septembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 20

Votants 28

2025D105

OBJET :

**10. MARCHÉ
IMPRESSIONS DE
DOCUMENTS
MUNICIPAUX ET
PROGRAMMES
DIVERS. CONVENTION
DE GROUPEMENT DE
COMMANDES AVEC LE
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
FRANCINE BARTIER.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 01-10-2025

ID : 050 215904004-20250923-2025D105-DE



L'an deux mil-vingt-cinq, le vingt-trois SEPTEMBRE à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – Mme CLINKEMAILLIE Colette – M. NUGOU Boris Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BLANQUART Marine, **procuration** à Mme MARMINION-OBERT Nadine
Mme CAPPELLE Christiane, **procuration** à Mme BEURAERT Martine
M. DELVOYE Philippe, **procuration** à M. CITERNE Joël
M. DELFLY Jean-Louis, **procuration** à M. MORVAN Hervé
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. LAPIERRE Julien
M. ROBBE Jean-Pierre, **procuration** à M. SERE Soarey Idriss
Mme PETITPRET Sabine, **procuration** à Mme LORPHELIN Martine
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

ABSENT : M. DECREUS Christophe

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le groupement de commande est régi par les dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Il l'informe que dans le cadre d'une mutualisation des besoins et afin de rationaliser les dépenses publiques, la commune (en incluant le budget annexe de l'Espace Culturel Robert Hossein) et le Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier de Merville (en incluant le budget annexe de l'Espace d'Animations Stéphane Hessel) ont décidé de créer un groupement de commandes commun pour le lancement d'un marché relatif aux impressions de bureau.

La constitution du groupement de commandes et son fonctionnement sont formalisés par une convention. Le groupement prendra fin au terme des marchés qui sera conclu pour une durée de 1 an, reconductible 3 fois tacitement.

La commune de Merville assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

Chaque membre du groupement de commandes, pour ce qui la concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement du prix.

À ce titre, le conseil municipal invité à l'unanimité :

- autorise la constitution de ce groupement de commandes auxquels participeront la commune (en incluant le budget annexe de l'Espace Culturel Robert Hossein) et le Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier de Merville (en incluant le budget annexe de l'Espace d'Animations Stéphane Hessel), pour le marché impressions de bureau ;

.../...

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

01-10-2025

ID : 059-215904004-20250923-20250105-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2025

OBJET : 10. MARCHÉ IMPRESSIONS. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes présentée en annexe et autorise sa signature par Monsieur le Maire, ainsi que tout document s'y rapportant ;
- autorise la signature par Monsieur le Maire du marché à intervenir ;
- impute les dépenses correspondantes à la commune au budget communal.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

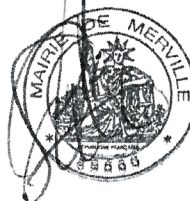
Le Maire

Joël DUYCK



La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER – PLÉ



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.